

Conditions de l'offre "50 € offerts – ouverture de compte Helios"

1. Organismes

L'opération "50 € offerts – Ouverture d'un compte Helios" (ci-après l' "**Offre**") est organisée conjointement par :

Younited SA, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 3 396 476€, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 517 586 376, dont le siège social est situé 21 rue de Châteaudun – 75009 PARIS, ci-après "**Younited**" ; et

Helios SAS, société par actions simplifiée, au capital social de 24 640,20 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 883 111 585, dont le siège social est situé 9 rue des Colonnes - 75002 PARIS, agissant en qualité d'agent prestataire de services de paiement d'Okali, qui est un établissement de monnaie électronique agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro CIB 17448, ci-après "**Helios**".

Les deux entités agissent en qualité de partenaires indépendants dans le cadre de cette opération.

2. Objet de l'Offre

L'Offre vise à récompenser les clients ayant souscrit à un crédit à la consommation auprès de Younited qui ouvrent un premier compte de paiement auprès d'Helios et remplissent les conditions définies ci-après, par le versement d'une prime de 50 € (ci-après la "**Prime**").

3. Période de validité

L'Offre est valable du 3 novembre 2025 au 31 décembre 2025 (inclus), dans la limite des 400 premiers clients éligibles ayant rempli l'ensemble des conditions décrites dans les présentes conditions.

Une fois ce seuil atteint, l'Offre sera automatiquement clôturée sur l'ensemble des canaux de communication.

Sous réserve des autres conditions prévues aux présentes conditions de l'Offre, vous bénéficierez de la Prime si l'ouverture définitive de votre compte Helios (confirmation par Helios de l'activation du compte) est réalisée au plus tard dans les 30 jours suivant la date de fin de l'opération soit le 31 janvier 2025, après acceptation de vos contrats et

transmission des pièces justificatives. L'ouverture du compte est soumise aux conditions d'éligibilité fixées par Helios et sont sous réserve d'acceptation par celle-ci.

4. Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de la Prime, le participant doit remplir toutes les conditions cumulatives suivantes :

- Être client Younited à la date d'ouverture du compte Helios, à savoir avoir au moins un crédit à la consommation en cours de remboursement auprès de Younited ; le client ne devra pas être en situation d'impayé auprès de Younited à cette date ;
- Finaliser sa demande d'ouverture à un premier compte Helios dans un délai de 30 jours maximum suivant sa première exposition à l'Offre (par e-mail, page de succès ou espace client) ;
- Effectuer un premier versement d'au moins 200 € sur le compte Helios dans les 30 jours maximum suivant l'ouverture du compte (avec un maintien du solde, pour un montant minimum de 200 € pendant au moins 3 jours consécutifs suivant le versement ou au cours de cette période) ;
- Réaliser au minimum une opération bancaire par mois, au débit ou au crédit, (paiement par carte, virement, prélèvement, etc.) pendant les trois premiers mois suivant l'ouverture du compte.

5. Modalités de versement de la Prime

Sous réserve du respect de l'ensemble des conditions définies aux présentes, la Prime de 50 € sera versée directement sur le compte Helios du client dans un délai maximum de 4 semaines après la satisfaction des conditions d'éligibilité à l'Offre.

6. Cumul et exclusions

L'Offre n'est pas cumulable avec d'autres offres de parrainage ou toutes autres offres promotionnelles Helios.

Une seule Prime pourra être attribuée par client (même nom, même adresse, même IBAN) et par compte.

Si les conditions d'éligibilité ne sont pas remplies, si le compte est clôturé avant le versement de la Prime, ou en cas de suspicion de fraude, la Prime ne sera pas versée.

Les ouvertures de compte multiples et les doublons sont exclus.

Toute fraude, tentative de fraude ou manœuvre dolosive entraînera l'exclusion immédiate du participant.

7. Responsabilité

Younited et Helios ne sauraient être tenus responsables en cas de :

- dysfonctionnement technique empêchant la participation à l'Offre ;
- erreur dans les informations transmises par le client ; ou
- tout cas de force majeure (au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence).

8. Données personnelles (RGPD)

Younited et Helios agissent en qualité de responsables de traitement indépendants pour les traitements nécessaires à la gestion de l'Offre. Helios (et Okali, établissement de monnaie électronique) sont responsables des traitements liés à l'ouverture et à la tenue du compte.

Finalités et bases légales :

- (i) Gestion de l'Offre (vérification de l'éligibilité, versement de la Prime, gestion des réclamations) : exécution du contrat ;
- (ii) Prévention de la fraude et détection de doublons : intérêt légitime ;
- (iii) Transfert des données entre Younited et Helios (vérification des conditions d'éligibilité au versement de la Prime) : intérêt légitime.

Données traitées :

Données d'identification et de contact, identifiant client Younited/Helios, horodatage de la première exposition à l'Offre (e-mail, espace client ou page de succès), statut d'ouverture/activation du compte, indicateurs strictement nécessaires à la vérification des conditions d'éligibilité (par ex. « premier versement $\geq$ 200 €, solde $\geq$ 200 € maintenu 3 jours, au moins une opération/mois pendant 3 mois) et dates correspondantes. Aucun détail de transactions (libellés, contreparties) n'est transmis de Helios à Younited.

Échanges de données :

Des échanges entre Younited et Helios sont réalisés uniquement pour confirmer le respect des conditions d'éligibilité et procéder au versement de la Prime. Le cas échéant, des prestataires (hébergement/IT, support, anti-fraude, paiement) interviennent en qualité de sous-traitants dûment encadrés. Aucun transfert hors Espace économique européen (EEE) n'est prévu. À défaut, les transferts seraient encadrés par les Clauses Contractuelles Types ou toutes autres mesures approuvées dans le cadre de la réglementation applicable et, le cas échéant, des mesures complémentaires.

Durées de conservation :

Chaque organisateur (i.e. Helios et Younited) conserve vos données personnelles au cours de la période requise pour se conformer aux lois et règlements applicables ou pendant la période répondant à nos exigences opérationnelles, telles que la facilitation de la gestion de la relation client et la réponse aux demandes légales ou réglementaires. Dans tous les cas, vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la poursuite des finalités du traitement.

Sécurité :

Des mesures de sécurité appropriées (contrôles d'accès, chiffrement, journalisation, séparation des environnements) sont mises en œuvre.

Indépendance vis-à-vis du marketing :

La participation à l'Offre n'est pas subordonnée au consentement à des communications commerciales. Tout consentement marketing est géré séparément selon la politique de confidentialité de l'entité concernée.

Droits des personnes :

Vous disposez, conformément au RGPD, des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Votre demande sera traitée dans un délai d'un mois à compter de sa réception.

Contacts :

- Younited – DPO : dpo@younited-credit.fr ;
- Helios – DPO : confidentialite@helios.do.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 – www.cnil.fr

Pour plus d'informations, consultez la Politique de protection des données d'Helios ([Politique de confidentialité](#)) et de Younited ([Politique de protection des données personnelles clients et prospects emprunteurs](#)).

9. Modification ou suspension de l'Offre

Younited et Helios se réservent le droit de modifier, suspendre ou mettre fin à l'Offre à tout moment, notamment en cas de fraude, d'abus, d'épuisement de l'enveloppe budgétaire ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de leur volonté, sous

réserve de la diffusion d'une information préalable si celle-ci intervient avant la date de fin de la période de validité.

10. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, sauf disposition légale contraire.